



Julie COUTURIER et Vincent NIORÉ

Julie COUTURIER

- Prestation de serment 1^{er} mars 1995
- 81 rue de Monceau 75008 Paris
- jcouturier@jcd-avocats.com
- 49 ans
- DEA de Droit privé général à l'Université de Paris I
- Associée du cabinet JCD Avocats depuis 2017
- Associée du cabinet FTMS (2004-2017)
- Ancienne vice-présidente de l'UJA de Paris - Invitée permanente de l'UJA de Paris
- Membre d'honneur de la FNUJA
- Ancien membre du Conseil de l'Ordre – élue UJA (2009-2011) – Secrétaire du Conseil de l'Ordre (janv. 2011 – déc. 2011).
- Présidente d'honneur de l'association Droit & Procédure (2013-2015)
- Nombreuses formations dispensées en matière de procédures civiles d'exécution et de saisie immobilière (Campus du barreau de Paris, Colloques à la Cour de cassation, Membre du groupe de travail sur la réforme de la publicité foncière sous la direction du professeur Laurent Aynès).
- Nombreuses publications en matière de saisie immobilière.

Vincent NIORÉ

- Prestation de serment 3 février 1983
- 43 rue de Courcelles 75008 Paris
- vincent.niore@niore-avocats.fr
- 63 ans
- Avocat exerçant à titre individuel depuis 2008
- Associé au sein du cabinet Bertrand Moreau, Bénédicte Bury, Louis Degos, Sylvie Rodas (2000-2007)
- Ancien Premier Secrétaire de la Conférence (1984-1985)
- Ancien président de la commission pénale de l'ACE (2007-2017)
- Ancien membre du Conseil de l'Ordre – élu ACE (2008-2010).
- Ancien membre du Conseil National des Barreaux (2012-2017).
- Ancien délégué du Bâtonnier de Paris aux contestations des perquisitions chez l'avocat (2008-août 2020).
- Ancien président de l'Institut de Droit pénal du Barreau de Paris (2014-août 2020)
- Ancien président de la Commission Ouverte du Barreau de Paris «Paris-Arménie» (2015-août 2020)
- Membre de l'Association des Avocats Pénalistes (ADAP)
- Auteur de nombreux articles et de l'ouvrage «Perquisitions chez l'avocat» (Ed. Lamy, 2014), co-auteur du «Guide pratique de la contestation des perquisitions» publié par le CNB (3^e ed. 2020).
- Nombreuses formations au sein des Barreaux et des écoles d'avocats dans toute la France sur le thème des droits de la défense, de la protection du secret et de la contestation des perquisitions chez l'avocat.

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Animés par la volonté de protéger et de défendre les avocates et les avocats du barreau de Paris, complémentaires dans nos parcours, engagés de longue date au service de nos confrères, nous sommes candidats au bâtonnat et au vice-bâtonnat.

Les avocats ne doivent pas douter de leur avenir.

Certes, ils subissent actuellement une double peine en raison :

- D'une situation économique lourdement dégradée, quel que soit leur mode d'exercice et leur domaine d'activité, qu'ils soient civilistes, commercialistes, publicistes, fiscalistes, arbitragistes, pénalistes..., qu'ils exercent au conseil ou au contentieux, au sein de structures ou à titre individuel.
- De l'affaiblissement de leur place dans la cité, du manque de considération des pouvoirs publics, de la submersion par des réformes incessantes, délétères, attentatoires à leur indépendance, et de la dégradation de leurs relations avec l'institution judiciaire.

Face à ces urgences, nous nous présentons à vos suffrages pour :

- **Assurer la protection et la survie des avocates et avocats parisiens** fragilisés par une crise économique sans précédent et un avenir incertain.

Nous aiderons les avocats à identifier les marchés de croissance et les marchés de niche, favoriserons l'interprofessionnalité et le rapprochement des avocats et renforcerons les moyens humains et financiers du Barreau Entrepreneurial et du service économique et social de l'Ordre.

Nous repenserons l'omission financière afin de favoriser le rétablissement des avocats frappés par la crise.

- **Accompagner les jeunes avocates et les jeunes avocats porteurs d'espérance**, qu'ils soient collaborateurs ou installés, et les aider à affronter les multiples défis qu'ils rencontrent.

Nous promouvons l'effectivité du congé paternité pour davantage d'égalité et œuvrerons en faveur de l'obtention d'avantages fiscaux calqués sur ceux dont bénéficient les entreprises en matière de garde d'enfant.

Nous mettrons en place, tous les deux ans, des « chantiers de la collaboration » pour cibler les éventuelles difficultés de la relation de collaboration et envisager les remèdes à y apporter sous le contrôle de l'Ordre.

SITE DE CAMPAGNE :
<http://forceauxdroits.paris>

Nous créerons un programme de « mentoring » afin d'instaurer une relation d'aide et de transmission intergénérationnelle au sein du Barreau.

- **Simplifier** l'activité quotidienne des avocates et des avocats parisiens quel que soit leur mode d'exercice et les soutenir dans les mutations inévitables de la profession notamment numériques.

Nous créerons un fonds d'investissement qui aura pour mission d'accompagner, sur avis de la commission financière, le développement de projets existants ou à venir des avocats parisiens.

- **Défendre** notre profession menacée dans son oralité et sa liberté de plaider alors que les avocates et les avocats sont les défenseurs des libertés individuelles et les garants indéfectibles de la démocratie.

- **Défendre** notre secret professionnel pour mieux protéger les justiciables et les avocats, garants des confidences reçues.

Nous procéderons à la création d'une « task force » pour la défense du secret professionnel en toutes matières et spécifiquement en matière de conseil.

- **Restaurer** la place de l'avocat au sein de l'institution judiciaire et reconstruire une relation de confiance et de respect mutuel avec les magistrats.

Nous appelons de nos vœux la création d'un poste d'ambassadeur permanent de la profession d'avocat auprès de la Chancellerie, notamment chargé des relations entre avocats, magistrats, greffiers et personnels de justice.

Nous institutionnaliserons la tenue annuelle des assises avocats / magistrats, inaugurées en novembre 2019 afin d'inscrire dans la durée le dialogue et l'échange.

Nous développerons des cycles de formation avocats / magistrats et les partenariats entre l'EFB et l'ENM afin d'installer, dès la formation initiale, un socle de valeurs communes dans le respect mutuel et la compréhension des spécificités de chacun.

- **Porter la spécificité**, la voix et la force du barreau de Paris en France et dans le monde.

- **Adapter, en fait, le statut du bâtonnier.**

Nous ferons du bâtonnier le premier confident de ses confrères et le protecteur de l'avocat en instaurant une permanence hebdomadaire tenue par le bâtonnier, qui les recevra individuellement et confidentiellement afin de recueillir leur parole et de les conseiller.

Nous confierons l'autorité de poursuite à une commission indépendante et œuvrerons pour que le plaignant ait une place active dans la procédure disciplinaire.

- **Incarnier** un Ordre protecteur, accessible, humain, combatif, efficace, moderne et utile aux avocates et aux avocats.

Nous nous attacherons à poursuivre et à amplifier jusqu'à la fin de nos mandats le mouvement de modernisation et d'ouverture de l'Ordre initié depuis plusieurs années, notamment par la certification d'un grand nombre de ses services et par la mise en place d'appels à candidatures pour le recrutement des avocats missionnés par l'Ordre.

Nous veillerons à la consolidation du service de lobbying du barreau de Paris pour peser avec efficacité sur les décisions législatives et réglementaires qui concernent les avocats.

Nous ferons une priorité de la lutte pour l'égalité, contre le harcèlement et contre toutes les formes de discrimination.

Nous réunirons tous les talents du Barreau de Paris au sein d'une commission prospective et innovation afin de préparer l'avenir et d'anticiper les nouvelles adaptations nécessaires de notre profession aux nouveaux paradigmes d'un monde qui change si vite.

Nous mobiliserons l'intégralité des moyens humains et financiers de l'Ordre dans le seul but d'aider les avocats à surmonter cette crise et de mettre le barreau de Paris en mouvement.

- **Rassembler** le barreau parisien, dans sa diversité, autour de valeurs communes de solidarité, d'égalité et de confraternité pour écrire un nouveau chapitre de sa belle et riche histoire.

**Force à la solidarité, force à l'initiative, force à la combativité !
Force au présent comme à l'avenir !
Force aux avocats !
Force aux droits !**

Vos bien dévoués,
Julie COUTURIER et Vincent NIORÉ